

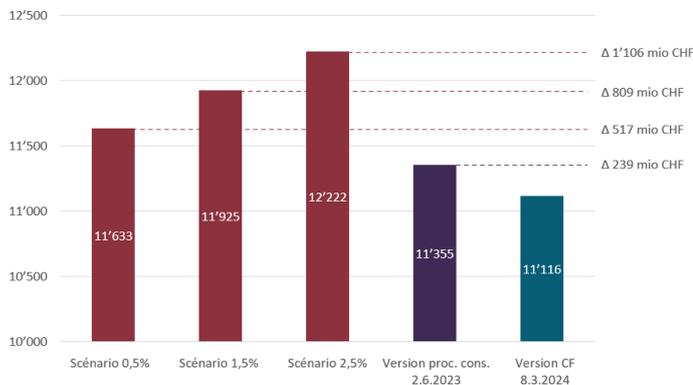


Message FRI 2025–2028: Domaine des EPF

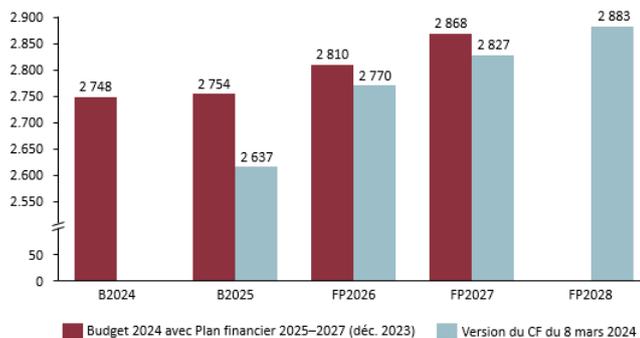
Besoins financiers: il manque plus d'un milliard de francs

- Dans son Plan stratégique 2025–2028, le Conseil des EPF a défini plusieurs priorités et objectifs afin que le Domaine des EPF puisse continuer de servir au mieux les intérêts de l'économie et de la société suisses, rester compétitif à l'échelle mondiale et contribuer à apporter des réponses aux défis les plus urgents de notre temps.
- Pour réaliser son mandat et mettre en œuvre sa stratégie, le Conseil des EPF a demandé au Conseil fédéral de lui allouer un plafond de dépenses de 12 222 millions de francs, ce qui correspond à une croissance *réelle* moyenne des ressources de 2,5%.¹
- Le Message FRI prévoit actuellement une croissance moyenne *nominale* de 1,2% et un plafond de dépenses de 11 116 millions de francs.
- La différence entre les besoins financiers tels qu'ils ont été identifiés par le Conseil des EPF et le montant inscrit dans la version actuelle du Message FRI dépasse donc un milliard de francs.

Comparaison du montant du plafond de dépenses (mandat du SEFRI, version consultation, version actuelle)



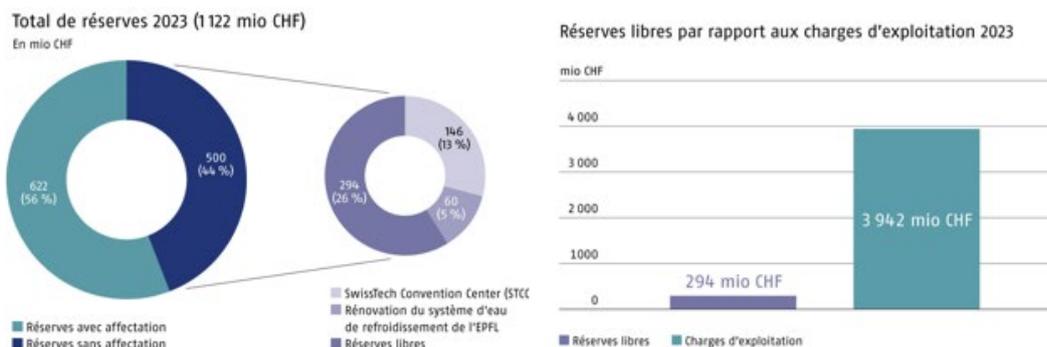
La politique du *stop and go* pénalise le Domaine des EPF (fort recul des ressources entre 2024 et 2025)



¹ En juin 2021, le SEFRI a chargé le Conseil des EPF de tenir compte des trois taux de croissance annuelle suivants dans l'élaboration de son Plan stratégique 2025–2028: 0,5%, 1,5%, 2,5% en termes réels.

Les réserves ne peuvent pas compenser les ressources manquantes

- La majorité des réserves des institutions du Domaine des EPF sont affectées, par exemple à des investissements dans les infrastructures de recherche et à des projets stratégiques ou immobiliers.
- Actuellement, les ressources librement disponibles totalisent à peine 300 millions de francs alors qu'elles s'élevaient à 1,1 milliard fin 2023.



Le manque de ressources financières a des répercussions concrètes

En raison du manque de ressources financières, les institutions sont contraintes de diminuer leurs activités. Le Conseil des EPF a décidé le 7 mars dernier de geler certains investissements dans des infrastructures et projets de recherche. En concertation avec les deux EPF et les quatre établissements de recherche, il s'emploie à présent à déterminer quelles mesures supplémentaires sont nécessaires pour pallier la dégradation des perspectives financières. Premières conséquences du manque de ressources financières :

1. Recul de l'innovation pour l'économie suisse

Exemple: Forte réduction des activités en lien avec NEST (recherche et innovation dans le domaine de la construction). Plus de cent partenaires issus de l'économie, des autorités publiques et de la recherche participent au projet NEST.

2. Diminution des activités de recherche dans des thèmes de société / pas de nouvelles infrastructures de recherche pour la Suisse

Exemple: Renoncement à certains projets dans les domaines de la santé, des matériaux et de la numérisation ainsi qu'à deux nouvelles infrastructures de recherche (agriculture durable, santé). De plus, les investissements en faveur de l'initiative «Swiss AI» seront réduits.

3. Poursuite de la dégradation du taux d'encadrement

Exemple: Au cours des dix dernières années, la croissance du nombre d'étudiantes et étudiants a été deux fois plus importante que celle du financement fédéral. Il y a par conséquent toujours moins de ressources à disposition par étudiante ou étudiant. L'EPFL prévoit de limiter les effectifs étudiants étrangers. L'ETH Zurich examine également les mesures possibles pour limiter les effectifs étudiants.

4. Renoncement à l'assainissement ou à la construction de bâtiments

Exemple: Le WSL renonce à remplacer un bâtiment très énergivore. Les provisions constituées à cette fin ont été dissoutes afin de réduire le déficit structurel, qui se monte à 4 à 5 millions de francs par année, de façon socialement acceptable.

5. Conséquences pour l'environnement

Exemple: Les institutions du Domaine des EPF doivent remettre à plus tard les investissements prévus dans le cadre de l'initiative de la Confédération «Exemplarité Energie et Climat» (p. ex. pour l'extension des installations photovoltaïques).